

chausson

Client n° 406161

N°TVA:

SASU JM CONCEPT ENERGIE
M.MARTIGNAC JULIEN
1109 ROUTE DE LA GREZE
46130 LOUBRESSAC



FACTURE n° 09312398 du 31/05/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 38 15 12

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
BON N° 24938944 DU 9/05/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par CAROLE							
11740.01	COLLE SOUPLE -SAC 25KG EDILIS	1	U	18,90	18,90		
BON N° 24939125 DU 17/05/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par MATIGNAC							
171542.01	SEAU CHOC 13L ANSE 5,3MM POIGN.OBRA	3	U	4,39	13,17		
	dont Eco-Contribution				(0,06)		
233416.01	EPONGE HYDROGRATTANTE	1	U	2,75	2,75		
260263.01	EPONGE DE CARRELEUR 15/10/8CM	1	U	2,19	2,19		
233682.01	MAILLET CARRELEUR BLANC D65MM	1	U	7,40	7,40		
	dont Eco-Contribution				(0,04)		
233546.01	RACLETTE PLASTIQUE CARRELEUR 27CM	1	U	4,70	4,70		
	dont Eco-Contribution				(0,06)		
11740.01	COLLE SOUPLE -SAC 25KG EDILIS	1	U	18,90	18,90		
199524.01	LIANT A MACONNER LM+ -SAC 30KG	1	U	10,70	10,70		
	dont Eco-Contribution				(0,15)		
BON N° 24939139 DU 19/05/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par JONHATAN							
430344.01	BETON COURANT C25/30 -SAC 25KG OBRA	25	U	7,65	191,25		
	dont Eco-Contribution				(3,25)		
BON N° 24939196 DU 20/05/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par JULIEN							
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

Client n° 406161

N°TVA:

SASU JM CONCEPT ENERGIE
M.MARTIGNAC JULIEN
1109 ROUTE DE LA GREZE
46130 LOUBRESSAC



FACTURE n° 09312398 du 31/05/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 38 15 12

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
188054.01	CHAINE ANGLE MANOIR H33 TON NATUREL	34	U		29,16	991,44		
	dont Eco-Contribution					(0,68)		
11740.01	COLLE SOUPLE -SAC 25KG EDILIS	5	U		18,90	94,50		
BON N° 24939390 DU 30/05/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS								
Signé par CAROLE								
11740.01	COLLE SOUPLE -SAC 25KG EDILIS	1	U		18,90	18,90		
BON N° 24939399 DU 31/05/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS								
Signé par JULIEN								
283936.01	TREILLIS OBRA OB-AF D4/4-3,77/1,97	29,63	M2		1,60	47,41		
	dont Eco-Contribution					(0,59)		
146051.01	KNAUF HYDRO KH BA13 250/120	6	M2		6,95	41,70		
	dont Eco-Contribution					(0,60)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(5,43)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
1.468,91	20,00% 293,78	1.762,69	30/06/25	L.C.R.	17807 00815 15521040835 79

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Siège social: CHAUSSON MATERIAUX 60 rue de Fenouillet BP 35140 Centre commercial Hexagone 31142 SAINT-ALBAN CEDEX
SAS au capital de 279560879 Euros RCS TOULOUSE 528648892 N°TVA FR83528648892 NAF 4673 A
Tél 05 61 37 37 37 Fax 05 61 70 00 08 www.chausson.fr N°ICS FR52ZZZ501825

1936 ON